



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### ENQUETE 2017 : Parité dans les intercommunalités

Le réseau pluraliste et indépendant *Elles aussi*, au cœur du mouvement paritaire depuis 1992 a suivi la montée en puissance des intercommunalités. Après l'enquête nationale réalisée en 2015, sur la place des femmes dans les conseils communautaires, afin d'évaluer les effets du mode d'élection « par fléchage » de ces conseils, l'association publie les résultats de son actualisation, en 2017, suite à loi NOTRe. Ces enquêtes sont consultables sur le site : [www.ellesaussi.org](http://www.ellesaussi.org)

#### Un coup de frein sur la progression de la parité perçue en 2015

Le déficit démocratique constaté en 2015 est maintenu en 2017. Globalement, la proportion moyenne de conseillères a légèrement diminué (31% au lieu de 32%). La proportion de femmes dans les exécutifs reste stable et très faible à 18%, il y a moins de 8% de présidentes et encore trop d'exécutifs exclusivement masculins, (14%) ! Les 21 métropoles **présentent en 2018** une meilleure représentation des femmes : on y relève en moyenne, 38% de conseillères et 26% de femmes dans les exécutifs. Tout cela est encore bien loin de la parité !

#### Une impulsion possible à la réalisation de l'égalité femmes-hommes.

Dorénavant une majorité d'EPCI comptent plus de 20 000 habitants et sont donc astreints par la loi à présenter un rapport annuel sur l'égalité entre les femmes et les hommes, en interne et dans leurs politiques publiques.

#### Des propositions pour 2020

L'étude identifie les freins structurels à une représentation paritaire, liés au mode d'élection et au nombre très important de communes les moins peuplées, représentées à l'intercommunalité par un seul représentant, le maire, un homme à 84%. En fonction de quoi, l'association présente quatre propositions réalisables dans l'immédiat pour démocratiser l'espace intercommunal :

- Accélérer le mouvement de création de communes nouvelles par des incitations fortes.
- Elire tous les conseils municipaux, quelle que soit la population de la commune, suivant le même mode de scrutin par listes paritaires.
- Viser la parité dans les exécutifs des communes et des intercommunalités en élisant les adjoint.e.s au maire et les vice-président.e.s des EPCI au scrutin par listes paritaires.
- Assouplir le « système de fléchage » dans la composition des listes municipales et communautaires, pour plus de parité dans la représentation et un meilleur partage de la gouvernance entre communes et intercommunalité.

#### Égalité et Parité

Ce quinquennat a été présenté comme celui de l'égalité entre les femmes et les hommes et le Ministère concerné s'occupe d'égalité professionnelle, de répression du harcèlement sexuel et de lutte contre les violences faites aux femmes. Cependant l'égalité ne peut se limiter à des réparations, des rattrapages ou à réduire des discriminations. Elle ne peut s'abstraire d'un partage des pouvoirs décisionnels et des responsabilités, ce qu'est la parité et particulièrement dans le champ politique qui touche à la fois au symbolique (par la loi) et à la réalité (par les mesures d'application des lois).

Les intercommunalités sont devenues au fil du temps des structures de proximité, de plus en plus puissantes et efficaces pour organiser la vie localement, et de ce fait sont aux avant-postes pour mener des politiques publiques d'égalité au plus près des besoins et des attentes des gens. Alors, pourquoi, les laisser en dehors de l'exigence de parité, au contraire des villes de même importance, des départements et des régions?

**La grande cause nationale de l'égalité entre les femmes et les hommes  
doit s'inscrire dans les territoires avec la parité dans les intercommunalités.**

Le bureau de *Elles aussi*, 15 mai 2018